ALLToo
Société civile immobilière
Au capital de 1.000€
Siège social : 17 rue des Ponts 78290 CROISSY SUR SEINE
842 801 698 R.C.S. VERSAILLES

Procès-Verbal d'assemblée générale extraordinaire 2025 de ALLToo

Le 21 novembre 2025, les associés de la Société ALLToo se sont réunis au siège social sous la présidence de Monsieur Adrien BAUJARD, Gérant, à l'effet de délibérer en Assemblée Générale Extraordinaire sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités de convocation ;
- Transfert du siège social ;
- Mise à jour des statuts ;
- Questions diverses.

Sont présents :

- Monsieur Adrien BAUJARD, titulaire de 49 parts sociales,
- Madame Laura BAUJARD, titulaire de 49 parts sociales,
- Monsieur Olivier BAUJARD, titulaire de 1 part sociale,
- Madame Marie-Christine BAUJARD, titulaire de 1 part sociale.

Total des parts des associés présents : 100 parts sociales sur les 100 parts sociales composant le capital social.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION : MODALITÉS DE CONVOCATION

La collectivité des associés reconnaît pleinement valable la convocation verbale effectuée par la gérance et renonce en conséquence à se prévaloir d'une quelconque nullité de ce fait.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

La collectivité des associés décide de transférer le siège social de la société à CROISSY SUR SEINE (78290), 22 Promenade Guy de Maupassant, à compter du 22 novembre 2025.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : MISE À JOUR DES STATUTS

A la suite de l'adoption de la résolution précédente, la collectivité des associés décide de mettre à jour l'article 4 des statuts.
« ARTICLE 4- SIEGE -
Le siège social est fixé 22 Promenade Guy de Maupassant 78290 CROISSY SUR SEINE. »
Le reste de l'article est inchangé.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIRS

En conséquence des résolutions énoncées ci-dessus, tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour assurer l'exécution des décisions qui viennent d'être prises, faire procéder à la mise à jour des statuts et établir l'ensemble des publicités et formalités administratives liées à ces modifications.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, le président décide de lever la séance.

M. Adrien BAUJARD	Mme. Laura BAUJARD	M. Olivier BAUJARD	Mme. Marie-Christine BAUJARD
Gérant-Associé	Associé	Associé	Associé
			